

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 3 septembre 2019 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **6**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 et de la séance extraordinaire du 9 août 2019.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1.** Reconstruction de la route des Carrières
 - 5.1.1** ~~Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux.~~ (annulation)
 - 5.1.3** ~~Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif au chantier.~~ (annulation)
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1.** Coordinatrice aux loisirs-Engagement.
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1.** Paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France-Souper spaghetti.
- 8. URBANISME**
 - 8.1.** Demandes d'approbation PIIA.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 9.1** Annulation de l'appel d'offres pour la reconstruction de la route des Carrières (travaux et contrôle qualitatif au chantier).
 - 9.2** Ajout d'un branchement sanitaire au 146, chemin du Cap-Tourmente.
 - 9.2** Publication Ici l'Info-Festival de l'Oie.
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

157-20190903

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

158-20190903

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2019

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août et la séance extraordinaire du 9 août 2019

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 et la séance extraordinaire du 9 août 2019.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

159-20190903

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 août 2019;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

6. RESSOURCES HUMAINES

160-20190903

6.1. COORDONNATRICE AUX LOISIRS-ENGAGEMENT

Considérant qu'après avoir engagé Mme Joanie Bourrassa-Guillemette via la résolution n° 118-20190603, cette dernière s'est désistée du poste;

Considérant qu'une offre d'emploi a de nouveau été publiée sur différents sites web;

Considérant que des entrevues ont eu lieu le mardi 6 août dernier en présence de Mme Anick Patoine, M. Luc Bergeron et M. Mario Godbout;

Considérant qu'une recommandation d'embauche a été réalisée auprès du conseil municipal lors du caucus du 26 août 2019;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche de Mme Viviane

Chabot au poste de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire selon l'échelle salariale de la politique.

Adoptée

7. LOISIRS ET CULTURE

161-20190903

7.1. PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE-SOUPER SPAGHETTI

Considérant que la Paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France a présenté une demande d'appui financier afin d'offrir à l'ensemble des paroisses de La Côte-de-Beaupré, un souper spaghetti qui se tiendra le 29 septembre prochain;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'octroyer une aide financière d'un montant de 100\$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France pour le souper spaghetti.

Adoptée

8. URBANISME

8.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

162-20190903

8.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-201, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 201, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC ;

Considérant qu'il est proposé de procéder à la réfection de la toiture par le remplacement du bardeau d'asphalte brun foncé par du bardeau d'asphalte architectural IKO royal estate couleur ardoise récolte ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 201, avenue Royale.

Adoptée


163-20190903

8.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-602-606, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment accessoire sis au 602 à 606, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

-  Remplacement du revêtement extérieur du garage détaché (grange). Seulement 2 murs seront refaits, soit les murs aux extrémités du bâtiment. Le matériau utilisé sera de la planche de bois 6'' de large posée verticalement et traitée à l'huile une fois vieilli.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs,

visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment accessoire sis au 602 à 606, avenue Royale.

Adoptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

164-20190903

9.1. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES (TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF AU CHANTIER)

Considérant que la municipalité a lancé un appel d'offres pour la reconstruction de la route des Carrières (SEAO) ainsi que pour le contrôle qualitatif au chantier (sur invitation);

Considérant que l'ouverture des soumissions pour la reconstruction de la route des Carrières a eu lieu le vendredi 30 août à 9h;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
Déneigement Daniel Lachance	7 49 739,63\$
EJD Construction	1 009 480,24\$

Considérant que l'ouverture des soumissions pour le contrôle qualitatif au chantier a eu lieu le jeudi 29 août à 11h;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
Englobe	22 312,00\$
Laboratoire d'expertises de Québec ltée.	15 073,22 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire pour la reconstruction de la route des Carrières est près de 20% plus cher que l'estimation réalisée par la firme Génio;

Considérant que la municipalité ne dispose pas de cette somme pour la réalisation de la reconstruction de la route des Carrières;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- d'annuler les appels d'offres pour la reconstruction de la route des Carrières et pour le contrôle qualitatif au chantier en raison d'un coût supérieur à l'estimation pour la réalisation des travaux;
- de reporter l'appel d'offres en 2020 afin de respecter les budgets établis.

Adoptée

165-20190903

9.2. AJOUT D'UN BRANCHEMENT SANITAIRE AU 146, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le bâtiment de ferme situé au 146, chemin du Cap-Tourmente possède une entrée d'eau;

Considérant que le bâtiment de ferme n'est pas relié au réseau sanitaire;

Considérant que l'entrepreneur (Déneigement Daniel Lachance) réalise les travaux de réfection du chemin de Cap-Tourmente;

Considérant que l'estimation réalisée par M. Richard Boilard, estimateur pour Déneigement Daniel Lachance, comprend le branchement de service, l'excavation sur la propriété, l'installation du tuyau et le percement du béton au bâtiment de ferme;

Considérant que le propriétaire autorise la municipalité à laisser en place le tuyau d'aqueduc dans le champ (pour lequel la municipalité possède une servitude) en échange de la réalisation des travaux de branchement à la propriété;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser les travaux de branchement au réseau sanitaire pour un montant de 12 083\$ avant les taxes à la propriété sise au 146, chemin du Cap-Tourmente tel que précisé à l'estimé daté du 3 septembre 2019.

Adoptée

166-20190903

9.3. PUBLICATION ICI L'INFO-FESTIVAL DE L'OIE

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un espace publicitaire pour le cahier spécial du Festival de l'Oie dans le journal Ici l'Info au coût de 255\$ outre les taxes.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

167-20190903

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 3 septembre 2019 à 20h27.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière